SERVICE JURIDIQUE

Appui exclusivement dans le domaine du droit rural :
- baux et autre contrat
- contrôle des structures
- chemin et servitude
- transmission du patrimoine
- société

200 € HT
RÉDUCTION DE 50%
pour les adhérents JA ou FDSEA 2023

Forfait d'accès donnant droit à des échanges illimités par mail

Prestations supplémentaires (RDV, rédaction contrat,...) accessibles selon grille tarifaire ou devis spécifique

OUVERT À TOUS LES AGRICULTEURS DU DÉPARTEMENT

06.75.60.68.30 gie.agriavenir@gmail.com

RÉUSSIR Terres d'Ariège

fdsea 09 Jeunes Agriculteurs Ariège

L'HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS AGRICOLES ET RURALES

N°880 | Vendredi 19 janvier 2024

32, Av de Gaulle - 09000 Foix - Tél : 05 61 02 14 32 - Port : 06 72 01 76 99 - Le n° : 2,22€ -
mail : terres.ariege@gmail.com / Site : www.terres-ariege.fr

Les titres de la semaine

▪ **Actualité**
> Interview chasse : Portrait de Christelle Record p.7

▪ **France**
> Election Chambres d'Agriculture : Scrutin classique en vue p.3
> Augmentation de la part non remboursable de la TICPE p.10

▪ **Élevage**
> Bilan chiffré de la préfecture concernant les dommages grands prédateurs en 2023 p.4
> Viande bovine : Situation de marché pour la fin 2023 p.6
> Bilan chiffré de la préfecture concernant les Chronique ovine : Récupérer l'eau de pluie pour l'abreuvement des brebis p.7

▪ **Chambre d'agriculture**
> Formations : Misez sur vos compétences et performances ! p.9

▪ **Petites annonces**
Vendre, acheter, louer... Faites des affaires avec votre hebdomadaire agricole local *Terres d'Ariège* p.11



Ras le bol général : Le monde agricole fait du bruit place du Capitole ! p. 5

Ce mardi 16 janvier, 500 tracteurs occupent les Allées Jean Jaurès, et près de 1000 agriculteurs sur la place du Capitole !

FDSEA/JA P. 12



RÉUNION SYNDICALE DANS LE COUSERANS.

CHAMBRE D'AGRICULTURE P. 8



DÉCHETS AGRICOLES :
LES BONS RÉFLEXES À ADOPTER

ALTA
Expertise & Conseil depuis 1993

EXPERTISE COMPTABLE AGRICOLE

- COMPTABILITE
- CONSEIL
- GESTION
- SOCIAL

Contactez nous au 05.61.67.08.77
www.alta-experts-comptables.fr

Trois bureaux en Ariège : Pamiers, Mirepoix, Mazères

LE RÉVEIL DES PYRÉNÉES

PYRÉNÉES FM

AVEC MARC MOLLIER

DU LUNDI AU VENDREDI
6H - 10H



Christelle Record, éleveuse de veaux sous la mère à Baulou

FDC09 : parlez-nous de votre exploitation …

Christelle Record : *Après avoir passé le BPREA, je me suis installée en 2011 en rachetant l'exploitation familiale située à Baulou. Je dispose de 62 hectares sur Baulou et Saint Martin de Caralp, dont 45 en propriété. Le foncier se situe tout autour de l'exploitation, ce qui facilite beaucoup l'organisation de mon travail. J'ai 40 mères de race Brunes des Alpes et je produis des veaux sous la mère en label rouge et en agriculture biologique. Il s'agit d'une petite niche économique parfaitement adaptée à la taille de mon exploitation. Les veaux sont vendus entre 4 mois et demi et 5 mois et demi à un abatteur qui les commercialise sur le marché de Rungis auprès de restaurateurs et de bouchers. Une dizaine de veaux et quelques vaches de réforme engraissées sont vendus en direct à la roulotte.*



FDC09 : Qu'est-ce que la roulotte ?

Christelle Record : *J'ai créé dans une roulotte « l'épicerie d'ici » il y a deux ans à Baulou, lors de la période de Covid. Les clients commandaient et venaient chercher les produits au drive. La roulotte concerne 145 producteurs locaux et 1500 références avec pour objectif de permettre aux clients de mieux manger et de consommer local. En effet, à 98 % la marchandise est issue de la production locale.*

Même si le principe du drive perdure, via le site « driverural.socleo.org », la roulotte fonctionne aujourd'hui plus comme une épicerie.

FDC09 : Où sont vos vaches en ce moment ?

Christelle Record : *Les vaches sont depuis la mi-décembre dans leur bâtiment. Elles ressortiront en février dès que l'herbe aura un peu repoussé. Cette première herbe de très bonne qualité leur est très précieuse. Les naissances débuteront en mars.*

FDC09 : Comment avez-vous découvert la chasse ?

Christelle Record : *j'ai toujours été entourée d'ami (e)s chasseurs. Dans le contexte professionnel, j'ai fait la connaissance de Patricia Comparot qui est présidente de l'association « Les Dianes d'Ariège », association qui regroupe des chasseuses ariégeoises. Suite à cette rencontre, j'ai eu immédiatement le déclic et fin 2023, j'ai passé l'examen du permis de chasser. J'ai apprécié la qualité de la formation dispensée par Laurent et Pascal de la Fédération des Chasseurs de l'Ariège.*

Maintenant j'ai hâte de m'y mettre et je suis attirée par la chasse du sanglier en battue que je vais bientôt découvrir au Mas d'Azil où je suis invitée. J'aimerais aussi chasser les grands cervidés à l'approche.

FDC09 : Comment ferez-vous pour concilier votre métier d'éleveuse et votre nouvelle passion la chasse ?

Christelle Record : *Je pense que c'est avant tout une histoire d'organisation. Même si ma ferme me demande beaucoup, je me libérerai du temps pour chasser. C'est un plaisir que je m'offrirai de temps en temps.*

FDC09 : Comment se passe la cohabitation avec la faune sauvage ?

Christelle Record : *Depuis trois ans, je note une présence importante de grands cervidés sur le site. L'herbe qu'ils consomment ne profite donc pas à mon troupeau.*

FDC09 : Comment voyez-vous l'avenir de votre exploitation ?

Christelle Record : *Dans cinq ou six ans, j'envisage de louer mon exploitation pour me consacrer à un autre projet de vie. Je prépare d'ores et déjà la transmission. A ce titre depuis octobre, j'accueille Coline une jeune femme qui élève un cheptel ovin à vocation laitière. Un second projet est à l'étude avec Mathilde qui souhaite s'installer en créant un atelier porcin (naisseur).*

Fédération des Chasseurs de l'Ariège

SAFER Occitanie
APPEL À CANDIDATURES

(Articles L 143.3 et R 142.3 du CRPM)

La Safer Occitanie propose de rétrocéder les biens fonciers ci-dessous, la désignation cadastrale et le zonage des biens dans un document d'urbanisme peuvent être obtenus soit à l'adresse indiquée ci-après, soit sur l'avis affiché à la Mairie de la commune concernée. Tout intéressé pourra obtenir plus d'informations auprès de la Safer, et déposer leur candidature par email ou courrier postal au plus tard le **08/01/2024**. Passée cette date, les demandes ne seront plus recevables.
Safer Occitanie - SD 09, 09000 FOIX - service-09@safer-occitanie.fr – 05 34 09 34 50.
Cet avis ne saurait être considéré comme un engagement de la Safer à l'égard des candidats.

Propriété sur la commune de DUN d'une superficie totale de 2 ha 45 a 61 ca
Cette vente s'accompagne de matériaux et stocks
Relevé cadastral : - 'Dijous le bezal': A- 3357- 3358- 3359- 3360(A)- 3360(Z)- 3361- 3362- 3364- 3365(J)- 3365(K))
Urb : Zone A et N.
Commentaires : PBâtiments d'exploitation et parcelles de différentes natures.
Surfaces boisées : Le bien comporte des terrains boisés d'une superficie <10ha.
Bien occupé mais bail résilié dans l'acte de vente..

Propriété sur la commune de MAZERES d'une superficie totale de 1 ha 49 a 40 ca
Relevé cadastral : - 'Sebastopol': YA- 61
Urb : Zone A.
Commentaires : Une parcelle en nature de terre.
Surfaces boisées : Le bien comporte des terrains boisés d'une superficie <10ha.
Bien libre de tout occupation. Pas de bâti.

Propriété sur la commune de LISSAC d'une superficie totale de 40 a 74 ca
Relevé cadastral : - 'Le champ de la croix': A- 48- 50- 104[50]
Urb : Zone RNU.
Commentaires : Bâtiment en très mauvais état et parcelle de différentes natures attenantes.
Surfaces boisées : Le bien comporte des terrains boisés d'une superficie <10ha.
Bien libre de toute occupation.

Propriété sur la commune de MAZERES d'une superficie totale de 1 ha 05 a 50 ca
Relevé cadastral : - 'Sebastopol': YA- 62
Urb : Zone A.
Commentaires : Une parcelle en nature de terre.
Surfaces boisées : Le bien comporte des terrains boisés d'une superficie <10ha.
Bien libre de tout occupation. Pas de bâti.

Propriété sur la commune de RIMONT d'une superficie de 2 ha 60 a 55 ca
Relevé cadastral : - 'La plane': B- 208 - 'Les pradasses': B- 253- 254- 265- 3955[255] - 'Pas de la plagne': A- 1512- 2648[1513]- 2649[1513]
Urb : Zone A et N.
Commentaires : Une maison d'habitation et parcelles de différentes natures.
Surfaces boisées : Le bien comporte des terrains boisés d'une superficie <10ha.
Bien libre de toute occupation.

RETROUVEZ NOS APPELS A CANDIDATURES SUR NOTRE SITE : WWW.SAFER-OCCITANIE.COM

SOMMAIRE

➔FRANCE p. 3 ➔ÉLEVAGE p. 4 ➔MANIFESTATION p. 5 ➔FILIÈRE ANIMALE p. 6 et 7 ➔CHAMBRE D'AGRICULTURE p. 8 à 9 ➔SYNDICATS p. 12

Élections chambres d'agriculture : scrutin classique en vue

ÉLECTIONS Sans surprise, la FNSEA et les JA se préparent à repartir ensemble aux élections des chambres d'agriculture qui doivent se tenir début 2025.

« *C'est une année charnière pour expliquer notre projet et notre travail. Depuis quelques mois, quelques semaines, nous travaillons avec les Jeunes agriculteurs sur une plateforme commune* », a annoncé le président de la FNSEA, Arnaud Rousseau, à l'occasion de la conférence de presse de rentrée, le 10 janvier. Après s'être largement maintenu en tête lors du dernier scrutin de 2019 – avec un score FNSEA/JA relativement stable, à environ 55 %–, le syndicat majoritaire n'affiche pas d'objectif à ce stade : « *Nous voulons obtenir le meilleur score et, pour cela, il faudra être sur le terrain* », a déclaré le secrétaire général Hervé Lapie.

Le ministre de l'Agriculture travaille depuis plusieurs semaines sur les règles de fonctionnement du scrutin, qui devraient connaître peu de changement (répartition des sièges, nombre de collèges, numérisation…). C'est la demande qui a été faite par le président du réseau des chambres d'agriculture, Sébastien Windsor au ministère de l'Agriculture, a-t-il expliqué en conférence de presse le 10 janvier. Il estime avoir été entendu sur ces points par la Rue de Varenne. Et de citer notamment le vote dit « papier » que le ministère avait envisagé de supprimer au profit de la seule version numérique, mais qui devrait finalement perdurer. Des modifications sont par ailleurs envisagées dans le financement des syndicats agricoles, dont le calcul est assis sur le résultat des élections. Ils sont dénoncés depuis plusieurs semaines par la Confédération paysanne et la Coordination rurale, mais n'ont pas encore été arbitrés. La FNSEA estime de son côté que les règles de financement proposées reproduisent « *le modèle des syndicats de salariés, en dehors du monde agricole* », a déclaré Hervé Lapie, secrétaire général de la FNSEA en conférence de presse le 10 janvier.

MR - Agrapresse

EN BREF… Première visite de terrain pour G.Attal - La lourde facture agricole des inondations



Alors que sa nomination venait d'être annoncée, le Premier ministre Gabriel Attal s'est rendu, mardi 9 janvier, à Clairmarais, dans le Pas-de-Calais, à la rencontre de sinistrés des inondations qui ont frappé la région début janvier, après un premier épisode dévastateur en novembre dernier. Lors d'une réunion avec les élus locaux, le nouveau locataire de Matignon a annoncé la mobilisation du fonds d'urgence pour abonder la trésorerie des agriculteurs, à hauteur de 20 M€, et son élargissement aux maraîchers. Le plafond des aides va ainsi être porté de 5 000 à 20 000 €.

La facture des dégâts portés aux activités agricoles par les inondations de l'automne se révèle en effet particulièrement salée, selon un bilan établi par la FDSEA du Pas-de-Calais, les JA et la Chambre d'Agriculture Nord Pas-de-Calais, en collaboration avec les différentes organisations professionnelles agricoles. Le bilan intègre l'impact direct sur les filières d'élevage, de maraichage et les grandes cultures, mais aussi les dommages non couverts par les assurances ou encore les conséquences économiques pour les entreprises de travaux agricoles et forestiers. Les pertes et surcouts ayant affecté la filière bovin-lait sont estimés à 25M€, et ceux ayant frappé la filière allaitante à 4M€. Ces calculs ont été réalisés sur la base de « cas types » d'élevages impactés en bovins lait et en bovins viande. Les pertes occasionnées prises en compte sont les pertes de production directes et indirectes (lait ou viande), les frais sanitaires (mortalité, mammites, boiteries, perte de reproduction, …) ou encore les surcoûts de paillage, fourrage et alimentation liés à la dégradation des stocks et les dégâts matériels. « *Pour l'instant, 10 M€ sont prévus pour les élevages laitiers et allaitants. Quid des ovins, des volailles et des bovins engraissement ?* », s'interrogent les organisations agricoles.

Des dommages non pris en charge- Le bilan n'est pas moins lourd pour le secteur des grandes cultures. Les dégâts estimés avec les conseillers Chambre d'agriculture spécialisés en grandes cultures et les différentes OPA (coopératives, négoces, centres de gestion, …) sont estimés à plus de 18 M€ de perte « hors pertes de fonds et impact sur les récoltes à venir ».

Concernant le maraîchage (céleris, choux, endives, principalement), les pertes globales représentent ainsi au total 2,2 M€ hors vendeurs directs et hors préjudices commerciaux.

« *Notre inquiétude porte sur le nouveau dispositif assurantiel selon lequel toutes les cultures sont assurables* », s'inquiètent les organisations agricoles locales. Car, « *les assureurs refusent d'assurer les cultures maraichères du fait du risque trop important. Les maraichers se trouvent dans une impasse car ils ne pourront pas bénéficier de l'enveloppe allouée.* »

Les organisations agricoles pointent également du doigt d'autres difficultés de prise en charge par les assurances. En matière de bâtiments, « *le contenu assuré est très inférieur aux dommages subis par cet épisode exceptionnel* » et la franchise est de 10 % du montant des dégâts. De même, des cultures spécifiques ne sont, à ce jour, pas assurables, comme la chicorée, principalement cultivée dans la région. Enfin, « *un certain nombre de dommages n'entre aujourd'hui dans aucun dispositif* », relève l'enquête, comme les cours de ferme, les chemins d'accès privés ou les ponts pour les entrées de champs. Enfin, environ 175 entreprises de travaux agricoles et forestiers auraient été touchées par les inondations et intempéries dans les Hauts de France. Selon les réponses d'une vingtaine de PME sondées en décembre dernier, la perte moyenne de perte de chiffre d'affaires par entreprise s'élève à environ 34 000€. Les chantiers les plus concernés sont les arrachages de betteraves, la récolte de maïs, les semis, la taille des haies ou encore les épandages.

Encadré : L'entretien des voies d'eau, une priorité. Selon la note conjointe réalisée par la Chambre d'Agriculture Nord-Pas-de-Calais et la FDSEA 62, l'entretien des voies d'eau dans le département « *doit être traité en urgence pour que cette situation ne se reproduise pas* ».

« *Nous demandons un curage à la mer jusqu'à l'intérieur des terres, en redimensionnant des pompes et en investissant dans la remise en état des écluses* », écrivent les organisations agricoles. Selon elles, il est également nécessaire d'éviter l'artificialisation « *qui engendre des modifications des lits d'eau et par conséquent amplifie les risques d'inondation* ». En moyenne (car le chiffre est variable en fonction des exutoires à la mer), le curage coûterait entre 1,95 et 2 € du mètre linéaire.

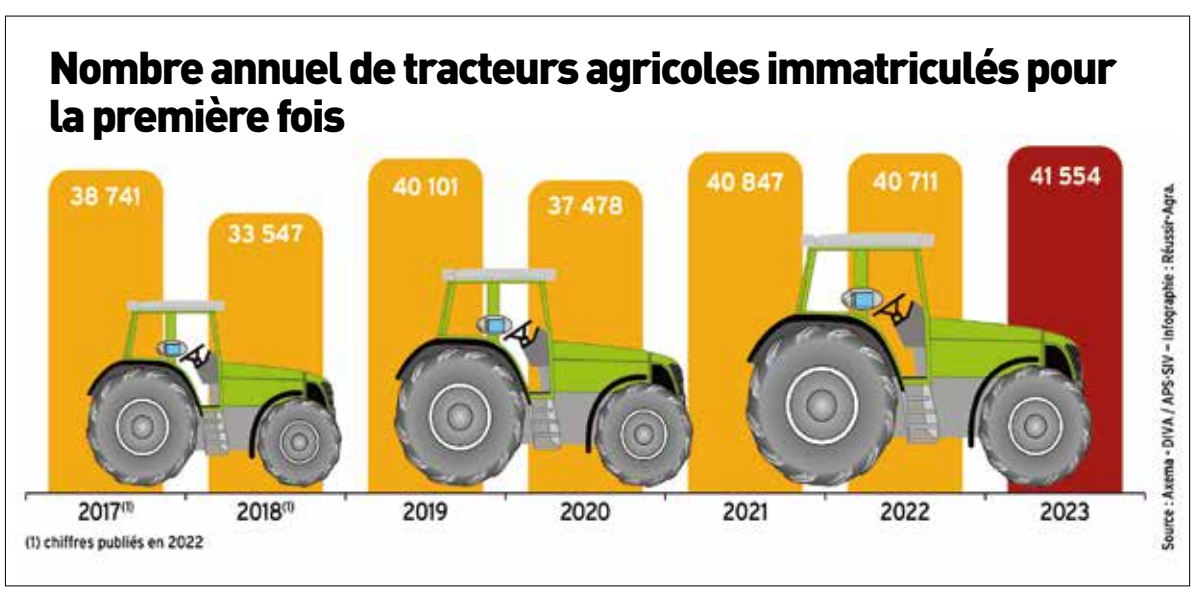
Agrapresse

Ventes records de tracteurs en 2023

Les premières immatriculations de tracteurs agricoles (y compris chargeurs télescopiques) ont augmenté de 2,1 % en 2023, s'établissant à 41 554 unités, a indiqué le 9 janvier Axema (constructeurs). Il s'agit du « troisième plus fort total depuis 2010 », après les années 2013 (47 656) et 2012 (42 883), selon un communiqué. Les tracteurs standards et les chargeurs télescopiques voient leurs immatriculations progresser (respectivement +4,2 % et +3,7 % sur un an).

À l'inverse, les tracteurs vignes et vergers reculent fortement (-10,6 %) pour la deuxième année consécutive, tombant au plus bas sur les dix dernières années. Les premières immatriculations de tracteurs standards connaissent une troisième hausse de suite, à 26 200 unités. Elles restent dominées par John Deere, en tête du classement des marques avec 25,1 % de parts de marché. Également sur le podium, New Holland conforte sa deuxième place (15 % en 2023, soit +1,4 point) devant Fendt (12,8 %, soit -0,1 point). « La puissance moyenne des tracteurs standards continue d'augmenter pour atteindre 163,5 chevaux en 2023 (contre 161 chevaux en 2022), souligne Axema. À noter : la forte croissance des tracteurs de plus de 300 chevaux (+17,6 %). ».

JCD - Agrapresse



Bilan de l'indemnisation des dommages causés aux troupeaux domestiques par les grands prédateurs en Ariège

INDEMNISATION Le préfet de l'Ariège a présidé le 20 décembre 2023, le groupe de travail pour l'examen des recours sur les dossiers de dommages de grands prédateurs. Cette instance est composée des représentants agricoles, des collectivités et des associations.

Sur les 460 dossiers instruits par la direction départementale des territoires, 395 ont fait l'objet d'une décision d'indemnisation, 25 dossiers ont fait l'objet d'un recours contre le refus d'indemnisation et 9 d'entre eux ont vu leurs conclusions réévaluées et seront donc indemnisés.

Au total 404 dossiers (88 %) sur les 460 déposés au titre de l'année 2023, feront donc l'objet d'une indemnisation (cf tableau ci-contre - Bilan flobal 2023).

Au total 404 dossiers (88 %) sur les 460 déposés au titre de l'année 2023, feront donc l'objet d'une indemnisation (cf tableau ci-contre - Bilan flobal 2023).

Comme les années précédentes, les prédations ont principalement touché en 2023 les ovins (cf graphique ci-contre) et dans une moindre mesure les bovins et les équins.

Les autres dossiers concernent des dommages sur des caprins et des dégâts matériels.

Évolution du nombre d'ovins indemnisés depuis 2007

La majorité des dossiers indemnisés (78 %) concernent une prédation avérée dans laquelle la responsabilité d'un grand prédateur ne peut pas être écartée. Les autres dossiers sont indemnisés au bénéfice du doute pour cause de mortalité indéterminée (ours possible). Cela concerne des situations où les preuves d'une prédation par les grands prédateurs ne peuvent pas être constatées, mais où leur responsabilité ne peut pas non plus être écartée.

Le non respect d'un délai réglementaire de 72 h pour signaler un dommage peut entraîner le rejet d'un dossier. Au-delà de ce délai, les constats des stigmates d'une prédation ne peuvent en général plus être relevés. Le nombre de dossiers rejetés pour ce motif est stable par rapport aux années précédentes : 13 dossiers en 2023, 12 en 2022 et 14 en 2021.

Plusieurs demandes d'indemnisation au titre de pertes exceptionnelles, en raison d'ovins manquants en fin de saison, ne sont pas encore instruites et ne figurent pas dans ce bilan.

Évolution du nombre de dossiers indemnisés depuis 2007

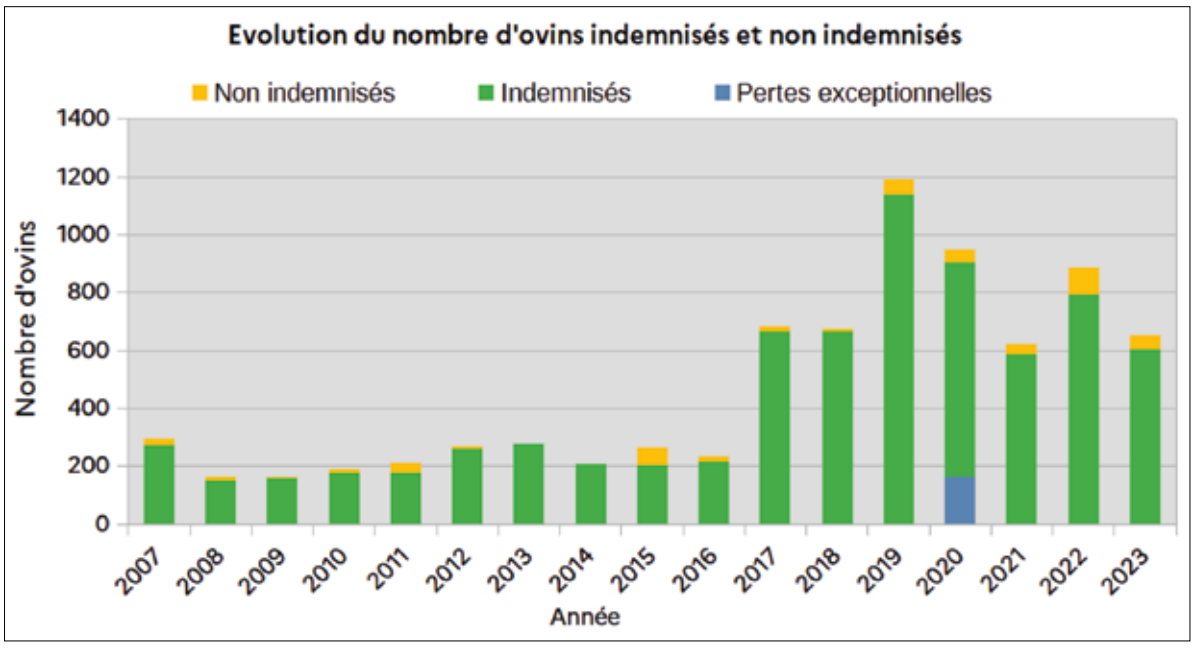
Comme les années précédentes, l'ensemble des dommages sur lesquels la responsabilité de l'ours n'a pas pu être écartée se concentre dans le sud-ouest du département, principalement dans le Couserans.

En 2023, des dommages attribués à des prédations par le loup ont été observés sur les communes de Mérens-les-Vals et d'Orlu.

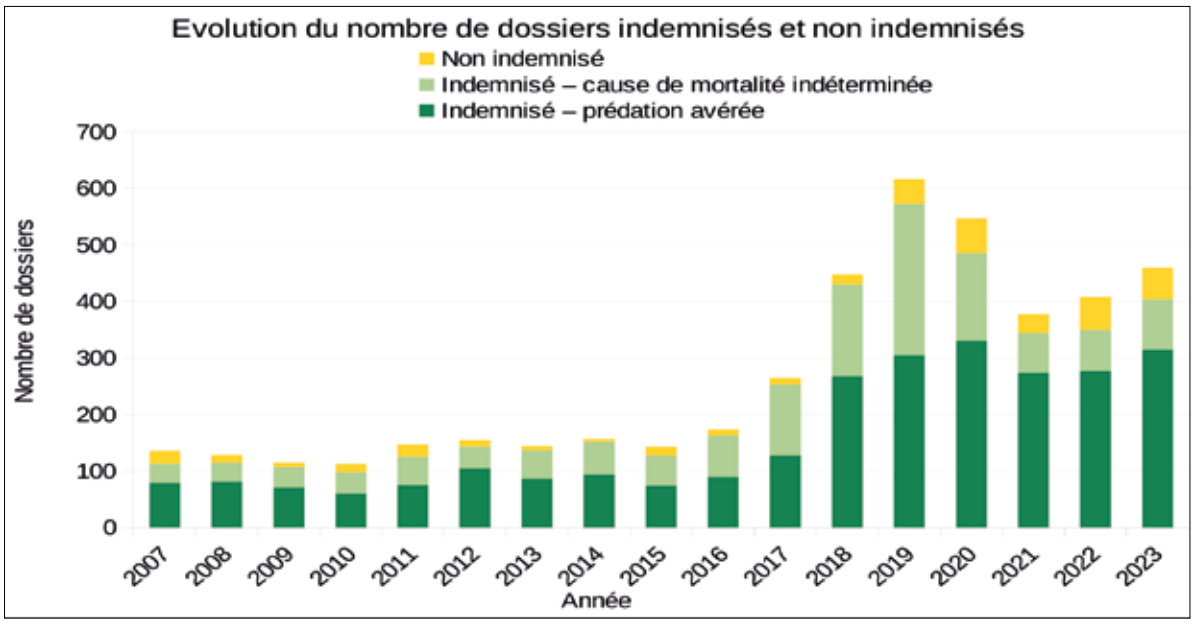
Préfecture de l'Ariège

Bilan global 2023

	Dossiers	Ovins	Bovins	Équins	Autres	Ruches
Dossiers indemnisés						
Prédation (ours non écarté)	311	464	1	4	2	25
Prédation (loup non écarté)	4	7	0	0	0	0
Cause de mortalité indéterminée (ours possible)	89	130	16	4	0	0
Total indemnisé	**404**	**601**	**17**	**8**	**2**	**25**
Dossiers non indemnisés						
Prédation (ours/loup écartés)	1	1	0	0	0	0
Cause de mortalité indéterminée (ours/loup écartés)	20	19	9	0	0	0
Non lié à une prédation (ours/loup écartés)	18	12	3	2	0	5
Hors délai des 72 heures (pas de conclusion établie)	13	15	1	1	2	0
Conditionnalité non respectée/ hors cadre réglementaire	4	7	1	0	0	0
Total non indemnisé	**56**	**54**	**14**	**3**	**2**	**5**
Total	**460**	**655**	**31**	**11**	**4**	**30**







Mobilisation régionale à Toulouse, tous les départements d'Occitanie ont répondu présents !

MANIFESTATTION Ce mardi 16 janvier, 500 tracteurs occupent les Allées Jean Jaurès, et près de 1000 agriculteurs sur la place du Capitole !



Délégation ariégeoise à Toulouse

Ce mercredi 16 janvier, en réponse à un appel à manifestation régionale de la FRSEA et des Jeunes Agriculteurs d'Occitanie, les syndicats ariégeois ont répondu présent.

Le matin même à 8h, plus de cinquante tracteurs ariègeois ont pris la route, pour rejoindre la capitale régionale. La majorité du cortège a emprunté l'autoroute à partir de Mazères ou de Capens, pour être ensuite rejoint par la délégation Audoise à Nailloux, avant d'arriver sur les Allées Jean Jaurès qui se sont transformées en allée d'exposition d'engin agricole pour la journée.

Âpres négociations entre les syndicats et l'Etat

De midi à 14h, alors que la Place du Capitole est pleine de drapeaux verts et rouges, une délégation de 8 élus régionaux rencontre les représentants de l'Etat.

D'un côté, les syndicats : Romain Deloustal (JA) Jean-Baptiste Gibert (JA), Xavier Duffau (JA), Aude Geiger (JA), Philippe Jougla (FRSEA) Sophie Alzieu (FRSEA), Jean-Pierre Alaux (FRSEA) Frédéric Rouanet (Syndicat des vignerons) ;

De l'autre les représentants d'instances de l'Etat : la DRAAF, la DREAL, la Préfecture de région, l'Agence de l'eau.

Philippe Jougla, Président de la FRSEA Occitanie et Romain Deloustal, Président des Jeunes Agriculteurs d'Occitanie prennent le micro sur la place du Capitole pour faire le rapport des deux heures d'échanges.

Philippe Jougla, entame son discours, en remerciant chacun des agriculteurs présents pour leur soutien et leur mobilisation « Ce qui se passe ici, à Toulouse aujourd'hui, c'est historique. Remplir le Capitole de paysans, on ne l'avait jamais fait, alors je vous félicite déjà pour ça ! »

• La MHE

Concernant la MHE, la profession à fait plusieurs demandes auprès du Préfet de région : accompagnement dans les répercussions de la maladie sur le long terme, débloquer des fonds d'aides... Ce dernier n'a fait qu'entendre les demandes portées, en remettant la faute sur la lenteur de l'Etat.

Philippe Jougla précise « Bien que la crise de la MHE soit une question nationale, les régions touchées par la maladie, comme l'Occitanie, ont besoin de réponses rapides, et de solutions adaptées. Nous sommes le 16 janvier. Si le 23 janvier, le ministre n'a pas apporté de réponses à la profession, nous serons obligés de monter sérieusement le ton ! »

• La directive nitrate

Les discussions sont encore en cours pour le prochain plan nitrate, de ce fait la directive ne sera appliquée qu'à partir du 1er septembre 2024, ce qui est une bonne nouvelle pour les agriculteurs concernés.

A ce sujet la délégation a également demandé une dérogation concernant l'obligation d'implantation de couverts végétaux en zone vulnérable pour tous les agriculteurs. Aujourd'hui cette dérogation n'est valable que pour les producteurs bio et HVE.

Les représentants de l'Etat se déchargent encore de toutes responsabilités en pointant du doigt les défauts de mise au point des techniques des contrôles. Réponse difficilement entendable pour une profession sans cesse sous la pression des contrôles.

• L'eau

Les syndicats de la FDSEA et des Jeunes Agriculteurs sont sur le dossier depuis l'automne. Philippe Jougla précise « *Nous avons fait inscrire dans les arrêtés préfectoraux des volumes attribués à l'irrigation dans le but de retrouver un équilibre sur le plan de la ressource en eau. De plus nous avons obtenu la possibilité d'augmenter ces volumes de 10% en cas de sécheresse. Ces négociations sont essentielles pour nous permettre de traverser des années comme 2022.* »

En guise de clôture de son intervention, Philippe Jougla fait le constat de la déception : « *C'est insuffisant, nous sommes d'accord, mais d'ici le salon de l'Agriculture, passage obligé des politiques, nous resterons mobilisés, c'est en nous battant que nous réussirons à faire bouger les choses !* »

Malgré un ton qui se veut positif et fédérateur, la déception et la colère se sont largement fait ressentir dans l'assemblée réunie sur la place du Capitole.

Un Jeune Agriculteur de la Haute Garonne reprend d'ailleurs le micro pour témoigner directement de son cas et de son ras-le-bol en appelant tous les agriculteurs de la région à bloquer les autoroutes dès jeudi prochain, « *avec ou sans l'accord des autorités* » précise-t-il !

Un mot des syndicats Ariégeois

Sébastien Durand, Secrétaire générale de l'Ariège

« *Les actions à l'échelle régionale sont la première étape du rouage, les agriculteurs présents aujourd'hui sont le moteur des changements à venir et malgré la déception liée à la rencontre sans annonces, ni réponses de la part de l'Etat, il ne faut pas se décourager, au contraire c'est en maintenant la pression que nous prouverons la force de la profession. C'est le moment ou jamais de montrer à l'Etat que l'on est unis, et de lui prouver que l'agriculture est une véritable force dans notre pays.* »

Kévin Audouy, co-président des Jeunes Agriculteurs de l'Ariège

« *Pour le retour du cortège de tracteurs en Ariège, nous avons pris l'initiative de faire une opération escargot sur l'autoroute. C'est notre façon de manifester notre déception suite à cette journée, bien que ça ait été une belle mobilisation, les annonces, qui n'en sont pas, ne peuvent que faire monter la colère dans notre profession qui se sent déjà suffisamment incomprise et stigmatisée. Enfin c'est bien évidement une manière de dire que nous restons mobilisés et que nous ne sommes pas près de nous laisser marcher sur les pieds !* »

A.D









Viande bovine, situation du marché en novembre 2023

VIANDE BOVINE Le mois de novembre 2023 voit les tendances de fond se poursuivrent : encore et toujours la décapitalisation du cheptel allaitant (baisse de 551 000 vaches allaitantes entre le 1er juillet 2016 et le 1er juillet 2023), et des signaux de marché ne permettant pas une meilleure rémunération des producteurs ! Ce mois de novembre est synonyme de baisse des charges liées aux matières premières agricoles certes, mais en parallèle, les cotations ont suivi la même tendance, et se sont fortement dégradées sur le marché de la femelle et celui du broutard, ne permettant pas aux éleveurs de voir leur situation s'améliorer après une période inflationniste subie depuis fin de l'année 2022 !

Des coûts de productions en légère augmentation sur le 1er semestre 2023, et toujours à un niveau très élevé pour les éleveurs bovins allaitants !

Après des mois d'inflation, bien que les prix des matières premières aient commencé leur lente diminution (chiffres de fin juin 2023 source : Ipampa viande bovine, RICA 2015, traitement Institut de l'élevage : aliments achetés : -6,5% ; engrais et amendements : -61,2 % ; énergie et lubrifiants : -15,5%), les indicateurs de prix de revient en viande bovine (calculés selon l'accord interprofessionnel en date du 22 mai 2019) augmentent de +1% sur le 1er semestre 2023. Cette hausse est conséquente à une revalorisation du SMIC sur la période concernée. Cette revalorisation impacte à la fois le poste rémunération éleveur mais aussi les postes « Biens et services de consommations intermédiaires », « Produits et services vétérinaires », « Entretien et réparation des véhicules » et « Frais généraux » calculés au sein du prix de revient interprofessionnel.

Sur le mois de novembre 2023, les tendances sur l'indice IPAMPA viande bovine sont à la baisse : il s'élève alors à 132.9 points (VS 133.8 en octobre 2023, soit une baisse de 0.9 point). Cette baisse est due principalement à une chute, sur un mois, du poste « Energie et lubrifiants » (-8.3 points). L'estimation FNB du coût de production par bilan se tient globalement (-2% /2022 en cumul sur les 7 premiers mois de l'année), cette décapitalisation toujours marquée (-2,6 % en septembre par rapport à la campagne précédente) se traduit par la poursuite de la tendance à la baisse des abattages poursuivie. Fin septembre 2023 (semaine 39), les chiffres le prouvent : -4.91 % d'abattages en 2023 VS 2022 (Source : Normabev).

La décapitalisation se traduit également par une baisse des naissances supérieure à 150 000 animaux sur la campagne 2022/2023. Cette baisse implique donc une réduction des effectifs d'animaux mis sur le marché d'environ 10% ! Aussi, alors que la part de l'Italie dans nos exportations sert souvent d'alibi, il ne faut pas oublier la dépendance réciproque des Italiens à l'approvisionnement français qui oscille entre 85 et 90 % !

Dans ce contexte, avec une telle réduction de l'offre, et alors que la demande est dynamique, il ne peut avoir qu'un effet favorable sur les cours.

		2023	Evolution			
		semestre 1	Semestre précédent	/ semestre précédent	Même semestre année N-1	/ même sem. année N-1
	IPAMPA BV	136,5	138,5	-1%	131,6	+4%
prix de revient	Vache races à viande (€/kg éc)	6,17	6,12	+1%	5,82	+6%
	Génisse races à viande (€/kg éc)	6,75	6,69		6,36	
	Jeune Bovin races à viande (€/kg éc)	5,98	5,92		5,64	
	Broutard races à viande (€/kg vif)	4,09	4,05		3,85	

Source : Idele d'après INOSYS-Réseaux d'élevage

Période	Indice IPAMPA Viande Bovine	Prix de revient de la Vache	Prix de revient de la Génisse	Prix de revient du JB	Prix de revient Broutard
Novembre 2023	132,9	6,00	6,57	5,82	3,98

Des signaux de marché, montrant une offre limitée en animaux !

La décapitalisation du cheptel bovin allaitant enclenchée depuis 2016, s'est accélérée sur l'année passée ! (Baisse de 112 000 têtes sur la campagne 2022-23). Alors que la consommation de viande bovine n'a été synonyme de meilleure rémunération pour les producteurs, puisque les cotations gros bovins entrée abattoir1 se sont détériorées sur le marché de la femelle et sur celui du broutard, entrainant une augmentation de l'écart au prix de revient… De ce fait, quelles que soit les catégories, le prix payé aux producteurs est toujours à perte, lorsqu'il est comparé au prix de revient (réactualisé selon l'estimatif FNB à la cotation au 30 novembre 2023) !

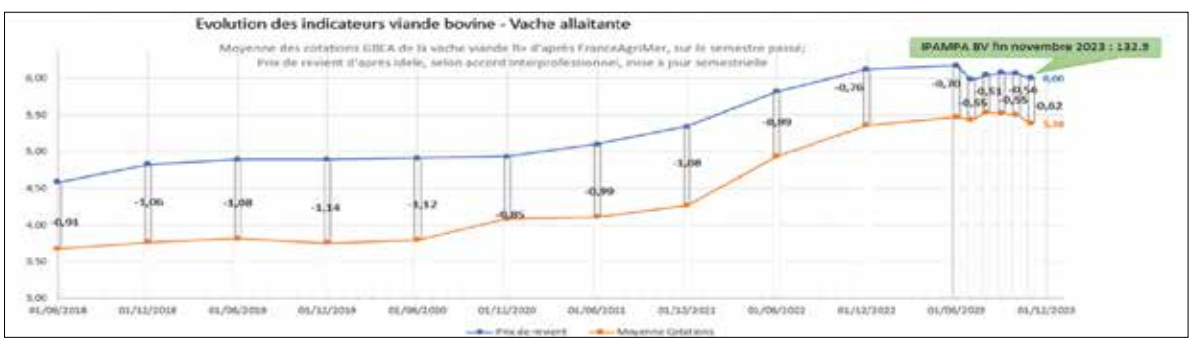
Des cotations clairement insuffisantes

Cette offre limitée, face à une demande dynamique, a orienté les cotations à la hausse pour toutes les catégories animales sur l'année 2022, preuve qu'il n'y a pas de fatalité et que les prix peuvent bel et bien augmenter ! Et ça aurait encore dû être le cas sur l'année 2023 ! …

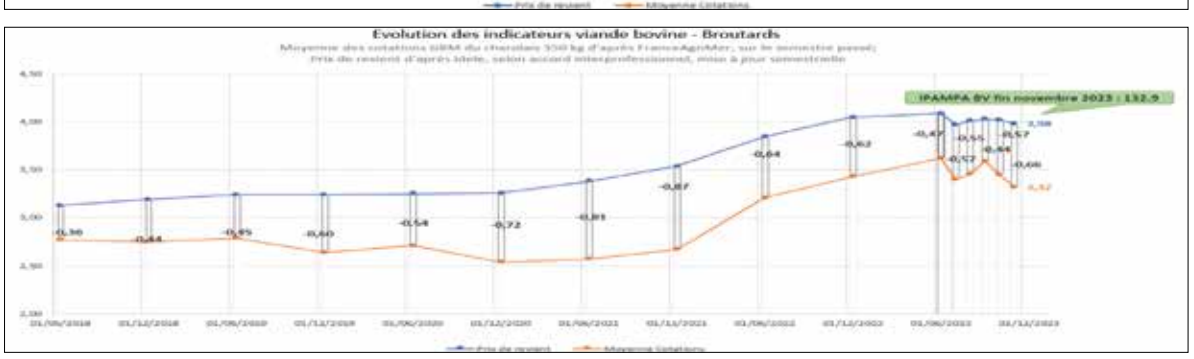
Malheureusement, l'embellie est à relativiser au regard de la hausse des coûts de production interprofessionnels ! Bien que les cotations aient augmenté de +25% sur l'année 2022, toutes catégories animales confondues (hausse de 1,04€/kg sur le Prix Moyen Pondéré), le constat est là : cette embellie des cotations, bien que réelle, n'a toujours pas permis de couvrir la hausse des charges subie par les éleveurs. L'écart entre coût de production interprofessionnel et cotations ne diminue que très légèrement sur les diverses catégories animales, par rapport à celui de 2018 ! Les signes d'une amélioration de la rémunération des éleveurs bovins ne sont toujours pas présent ! Le mois de novembre 2023 ne fait pas exception ! En effet, la baisse de l'IPAMPA

[1] Cotation entrée abattoir : l'écart avec le prix en sortie ferme, effectivement payé au producteur est d'autant plus important









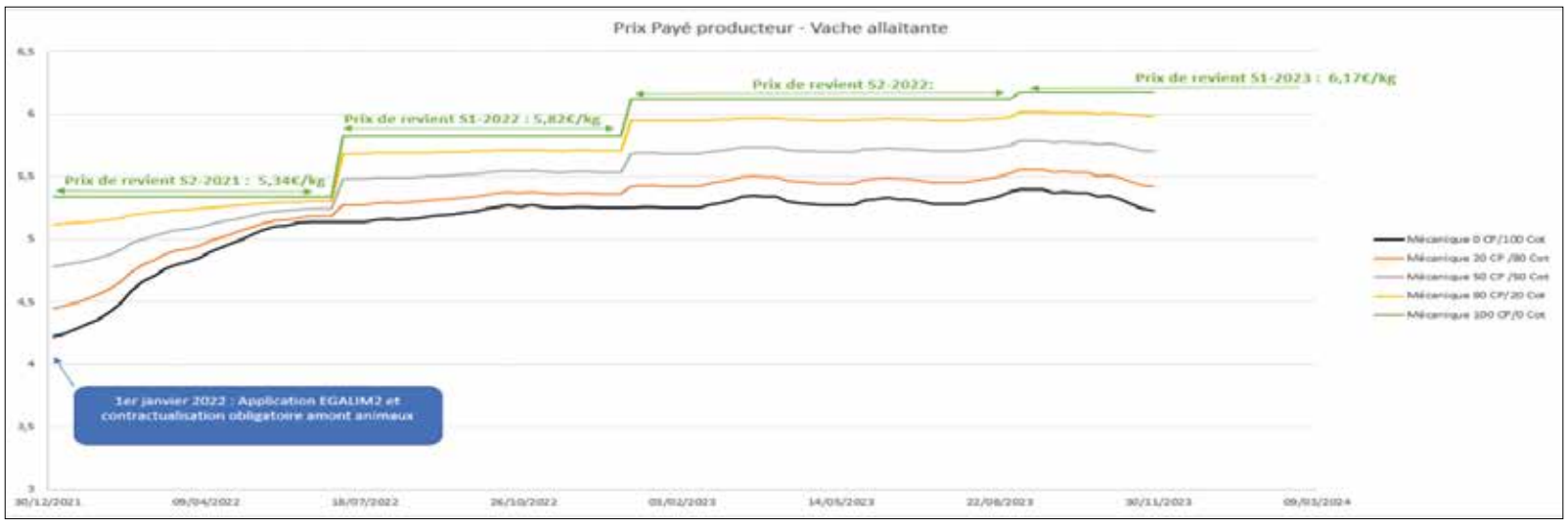
L'indicateur coût de production interprofessionnel, l'élément indispensable au sein des contrats, pour faire face à l'envolée des prix des matières premières !

Il convient de rappeler que, dans le cadre d'EGALIM2, l'éleveur doit établir sa proposition de contrat à son premier acheteur et non l'inverse. Et le coût de production interprofessionnel (selon la méthodologie de calcul en date du 22 mai 2019) - et non un autre ! - est, dans cette proposition, le socle indispensable à toute négociation. Le résultat de la mécanique de prix résultant de la négociation, et présente dans le contrat, ne sera alors plus négociable par l'aval de la filière.

Par la prise en compte du coût de production interprofessionnel dans le contrat, l'éleveur a l'assurance que la flambée des prix des matières premières sera supportée par son exploitation, de manière durable. Il convient également de rappeler que la prise en compte du coût de production interprofessionnel dans un contrat, amène toujours à une meilleure valorisation que le prix du marché, même quand celui-ci augmente fortement comme l'année passée ! (cf. courbes ci-contre).

Enfin, cela permet de donner de la lisibilité aux éleveurs, à la filière, comme aux banquiers pour accompagner les jeunes. Avec la moitié des éleveurs qui partiront à la retraite dans les 10 années à venir, le renouvellement des générations est urgent.

Les graphiques cii-contre donnent des exemples de situations concernant les prix payés aux éleveurs, sur vaches allaitantes, jeunes bovins et broutards, selon les modalités de prix négociées : si les ventes étaient au prix du marché (en noir), intégralement basée sur l'indicateur interprofessionnel de prix de revient (en vert), et entre les 2 avec des proportions différentes (en jaune, gris et orange).







Chronique ovine : récupérer l'eau de pluie pour l'abreuvement des brebis

EAU DE PLUIE La récupération de l'eau de pluie impose de se poser la question de sa qualité chimique et bactériologique. Il est donc important de récupérer l'eau dans les meilleures conditions : toitures propres, gouttières nettoyées…

L'eau se conserve avec peu de prolifération bactérienne si elle est stockée avec le moins de matière organique possible. En matière de décantation, l'idéal est de disposer d'un bassin de 20 % du volume de stockage final pour finir de clarifier les eaux récupérées. Mais dans la pratique, compte tenu des surfaces de toitures importantes, certains spécialistes proposent un volume de décanteur au moins égale au volume d'eau de pluie maximum sur un jour.

Stockage de l'eau

Quelle que soit le type de fosse (fosse béton, citerne souple, fosse géomembrane, fossé étanche, …), la capacité de stockage est définie par l'étude de faisabilité technique et économique. Un bon dispositif de stockage doit limiter les variations de température et l'exposition à la lumière (risque d'altération de la qualité de l'eau). Il n'y a pas de matériaux à privilégier mais le béton présente l'intérêt de neutraliser l'acidité de l'eau de pluie et de tendre à sa reminéralisation. Pour en savoir plus : « récupération d'eau de pluie en toiture pour des usages en élevage de ruminants » sur le site WEB de la chambre d'agriculture d'Occitanie.

Laurence Sagot (Idele/CIIRPO)



CHAMBRE D'AGRICULTURE ARIÈGE

CHAMBRE D'AGRICULTURE

DÉCHETS AGRICOLES : LES BONS RÉFLEXES À ADOPTER ET VOS INTERLOCUTEURS EN ARIÈGE

Dès l'achat d'un plastique, il est nécessaire de s'interroger sur le devenir de celui-ci après son utilisation, en le rapportant sur le lieu d'achat quand le vendeur propose cette possibilité. Lorsque ce n'est pas le cas, il est important que ces déchets rejoignent quand même la filière de recyclage, pour cela il existe en Ariège une autre solution : l'Association des Agriculteurs Ariègeois Recycleurs (A3.R anciennement écocuma).

L'association A3.R est agréée par ADIVALOR, l'éco-organisme qui gère au niveau national la filière de recyclage des déchets issus de l'agro-fourniture ADIVALOR, prend en charge ces déchets jusqu'à leur recyclage, à partir du moment où ils ont été rassemblés en quantités suffisantes en un même endroit, généralement chez le metteur en marché du plastique neuf (coopératives, concessionnaires…)
C'est l'éco-contribution payée par l'agriculteur lors de l'achat du plastique qui permet à ADIVALOR de financer les coûts du recyclage après leur rassemblement sur un même site.

Pour les agriculteurs qui n'ont pas la possibilité de ramener leurs plastiques après utilisation chez le vendeur, l'adhésion à A3.R est une solution pour avoir accès à la collecte de leurs déchets
Le fonctionnement d'A3.R est basé sur des regroupements des plastiques usagés entre agriculteurs sur l'exploitation de l'un d'entre eux, généralement à l'échelle d'une commune.
La date de collecte est communiquée à chaque responsable de regroupement qui prévient à son tour ses collègues. La collecte annuelle a lieu au printemps en fonction du planning établi par A3.R avec le transporteur (camion muni d'une pince) mandaté par ADIVALOR
Les plastiques pris en charge par A3.R sont les films d'élevage (bâche ensilage et enrubannage), les ficelles et filets ainsi que les bigbags.
Contact : a3.r.ariege@gmail.com

ADIVALOR propose d'autres programmes de reprise de déchets tels que les bidons phytosanitaires, les sacs d'aliments, de semences, les seaux et fûts plastiques mais aussi les EPI. Vous pouvez trouver la liste complète des déchets acceptés ainsi que les lieux de collecte concernés par ces déchets (généralement les coopératives) sur le site d'ADIVALOR
https://www.adivalor.fr/collectes/ou_apporter.html

Que les déchets soient rassemblés chez le vendeur ou par A3.R, le même principe s'applique :

- Les plastiques doivent être triés par catégorie (pas de mélange) et propres c'est à dire débarrassés de tous corps étrangers (terres, graviers, paille ou fourrage….)
- Ficelles et filets sont stockés en sacs ADIVALOR fournis par le vendeur ou A3.R
- Les bâches sont pliées et les enrubannés mis en fagots liés ou mis en sacs ADIVALOR.
- Les bigbags pliés en fagots de 10 et attachés.
- Les produits non préparés ou en vrac seront refusés par le transporteur qui est responsable vis à vis d'ADIVALOR de la qualité des plastiques repris.



exemple de pré-conditionnement des plastiques avec un "moule" en plalettes - Étienne Dando A3.R



DEMANDES D'AIDES OVINES-CAPRINES : RENDEZ-VOUS AVEC NOS CONSEILLERS LORS DES PERMANENCES

La Chambre d'agriculture assurera, comme tous les ans, des permanences pour réaliser les déclarations des demandes d'aides ovines et caprines pour les éleveurs.

Les dates des permanences sont :

- **Villeneuve du Paréage : 16 et 24 janvier**
- **Foix : 24 et 29 janvier**
- **Saint-Girons : 22 et 29 janvier.**

Les déclarations se font sans rendez-vous, les éleveurs doivent venir munis de leurs nouveaux codes télépac.
Rappel : la date limite de réalisation de ces déclarations est fixée au 31 janvier.

RECENSEMENT ANNUEL DES OVINS ET CAPRINS :

Vous êtes **détenteur de moutons et/ou de chèvres**. À ce titre, vous devez chaque année à partir du 1er janvier et jusqu'au 31 mars :

- recenser vos ovins et vos caprins,
- vérifier l'exactitude des notifications de mouvements effectuées durant l'année civile écoulée.

Nous vous rappelons que vous avez accès gratuitement à toutes vos données d'identification sur notre plateforme www.synel.fr

C'est facile, rapide et sur. À défaut, nous acceptons toujours votre recensement par voie postale.

Les services de l'IPG 09 restent toujours à votre disposition pour toute aide à la connexion et à la saisie papier.

CHAMBRE D'AGRICULTURE

FOCUS FORMATIONS :

MISEZ SUR VOS COMPÉTENCES ET PERFORMANCES !

ZNT, DVP ET BANDES TAMPONS: J'APPLIQUE LA REGLEMENTATION!

OBJECTIF DE LA FORMATION :
Identifier les enjeux sur son exploitation afin d'utiliser les produits phytosanitiaires et les amendements azotées an accord avec les différentes réglementations en vigueur.

PUBLIC ET PRÉREQUIS :
Agriculteurs de l'Ariège utilisateurs de produits Phytopharmaceutiques.

RESPONSABLE DE STAGE :
Amélie CHEVALOT : Conseillère Agronomie 06 14 81 94 31
Chambre d'Agriculture de l'Ariège – 05 61 02 14 00

INFOS PRATIQUES :
Durée et horaires : 0,5 jour – de 9h à 13h
Date : Mercredi 07 Février 2024
Lieu : Chambre d'Agriculture, site de Villeneuve du Paréage

TARIFS :
Contributeurs VIVEA : formation intégralement prise en charge
Autres publics : 108 €
Voir les conditions générales de vente

COMPRENDRE LES ANALYSES DE SOL POUR RAISONNER LA FERTILISATION

OBJECTIF DE LA FORMATION :
Evaluer le potentiel agronomique de son sol à partir d'analyses de sol et Utiliser une analyse de sol pour ajuster son itinéraire technique

PUBLIC ET PRÉREQUIS:
Polyculteurs éleveurs de l'Ariège
Aucun pré-requis

RESPONSABLE DE STAGE :
Aude PELLETIER, Chef de service PAFE et Chargée de Mission agronomie et grandes cultures- Chambre d'agriculture de l'Ariège
05 61 02 14 00

INFOS PRATIQUES :
Durée et horaires : 1 jour – de 9h à 17h
Dates : Jeudi 08 février 2024
Lieu : Chambre d'Agriculture, site de Villeneuve du Paréage

TARIFS :
Contributeurs VIVEA : formation intégralement prise en charge
Autres publics : 189 €
Voir les conditions générales de vente

MIEUX TRAVAILLER AVEC VOTRE CHIEN DE TROUPEAU

OBJECTIF DE LA FORMATION :
Guider en autonomie et en sécurité son troupeau dans toutes les situations, en extérieur, en bâtiment, à distance, en utilisant son chien.

PUBLIC ET PRÉREQUIS :
Eleveurs de l'Ariège souhaitant utiliser un chien pour la conduite de leur(s) troupeau(x).
Prérequis : avoir son propre chien de troupeau

RESPONSABLE DE STAGE :
Emelyne FERRIE, Conseillère ovin viande – 06 10 11 20 72
Chambre d'agriculture de l'Ariège – 05 61 02 14 00

INFOS PRATIQUES :
Durée et horaires : 4 jours – de 9h à 17h
Dates : fin février
Lieu : ESAT, 09120 Montégut-Plantaurel

TARIFS :
Contributeurs VIVEA : formation intégralement prise en charge
Autres publics : 756€
Voir les conditions générales de vente

S'INITIER A L'UTILISATION DES HUILES ESSENTIELLES POUR LES OVINS

OBJECTIF DE LA FORMATION :
Utilisez les huiles essentielles pour prévenir les problèmes de santé ou guérir les ovins présentant des troubles de santé

PUBLIC ET PRÉREQUIS :
Eleveurs (veuses) d'ovins de l'Ariège et des départements limitrophes.
Aucun prérequis.

RESPONSABLE DE STAGE :
Amélie CHEVALOT, Conseillère Agronomie 06 14 81 94 31
Chambre d'Agriculture de l'Ariège – 05 61 02 14 00

INFOS PRATIQUES :
Durée et horaires : 2 jours – de 9h à 17h
Dates : semaine du 26/02/2024
Lieu : Chambre d'Agriculture, site de Villeneuve du Paréage

TARIFS :
Contributeurs VIVEA : formation intégralement prise en charge
Autres publics : 434 €
Voir les conditions générales de vente

Le pôle Formation de la Chambre d'agriculture de l'Ariège est à votre écoute :
05 61 02 14 00 / formation-bassinsud@ariege.chambagri.fr

EN BREF

Hausse de la taxe sur le GNR : Ce qui change pour les agriculteurs

Dans le cadre de la transition énergétique décidée par le Gouvernement, le Parlement a voté une augmentation de la partie non remboursable de la TICPE sur le gazole non routier (GNR). Celle-ci passe de 3,86 €/hl à 6,71 €/hl d'euros par litre, soit une augmentation de 2,85 €/hl en 2024. Augmentation des plafonds de la DEP Le plafond de déduction de l'épargne de précaution (DEP) est revalorisé. Les exploitants agricoles soumis à un régime réel d'imposition pourront pratiquer une déduction pour épargne de précaution de 50 000 euros (contre 43 872 euros précédemment). Hausse des seuils d'exonération pour les plus-values professionnelles agricoles Promis dans le cadre de l'accompagnement des agriculteurs vers la transition énergétique, le seuil d'exonération totale pour les plus-values professionnelles agricoles est rehaussé de 250 000 à 350 000 euros de chiffre d'affaires de l'exploitation et de 350 000 à 450 000 euros pour une exonération partielle. Ces nouveaux seuils s'appliquent aux ventes réalisées à compter du 1er janvier 2023. Revalorisation du plafond de recettes pour le régime micro-bénéfice agricole (micro-BA) Également destiné à accompagner la transition énergétique des agriculteurs, le plafond de chiffre d'affaires pour pouvoir bénéficier du régime fiscal du micro-BA est relevé de 91 900 euros (chiffre moyen sur trois ans) à 120 000 euros Déduction fiscale de 150 euros par vache Promise au Sommet de l'Elevage par le ministre de l'Agriculture et destinée à neutraliser la revalorisation des stocks liés à la hausse des prix, cette mesure accorde une déduction fiscale de 150 euros/tête aux éleveurs pour les vaches laitières et allaitantes. La mesure est conditionnée à une revalorisation de plus de 10 % de la valeur de l'animal et dans la limite de 15 000 euros par exploitation. Malgré les demandes des organisations professionnelles (FNSEA, JA, FNB, FNPL), la mesure ne s'applique pas à l'assiette sociale. Prolongation du crédit d'impôt HVE Le crédit d'impôt de 2 500 euros pour les exploitations engagées dans une démarche HVE (Haute Valeur Environnementale) est prorogé d'un an. Il concerne les exploitations qui en ont bénéficié en 2023 et celles auxquelles la certification HVE sera accordée en 2024. Fin du crédit d'impôt glyphosate Les exploitations agricoles qui renoncent à utiliser des produits phytosanitaires qui contiennent du glyphosate ne pourront plus bénéficier en 2024 du crédit d'impôt de 2 500 euros qui avait été instauré.Prorogation du crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique Les exploitations agricoles qui ont réalisé au moins 40 % de leur chiffre d'affaires dans la vente de produits issus de l'agriculture biologique bénéficieront en 2024 comme en 2023 d'un crédit d'impôt de 4 500 euros. Ce dispositif s'applique jusqu'en 2025. Renforcement du crédit d'impôt pour remplacement Le crédit d'impôt dont bénéficient les exploitants qui se font remplacer est revalorisé et amélioré. Ainsi il est porté à 60 % des dépenses de remplacement (contre 50 % précédemment) dans la limite de 17 jours par an (contre 14 jours) dans le cas d'un remplacement pour congé. Ce taux est porté à 80 % (contre 60 %) au titre des dépenses engagées pour remplacement en cas d'absence pour maladie, accident du travail ou formation professionnelle. Revalorisations des retraites Comme tous les retraités, les pensions de retraite de base de la MSA sont revalorisées de 5,2 % en 2024. Le premier versement interviendra le 9 février pour la retraite de janvier. Pour les retraites complémentaires, la RCO des non-salariés agricoles est légèrement augmentée (+0,8 %), tandis que celle des anciens salariés agricoles (Agirc-Arrco) a été revalorisée de 4,9 % en novembre dernier.L'allocation de solidarité pour les personnes âgées (Aspa, anciennement « minimum vieillesse » bénéfice d'un coup de pouce de 5,2 %. Elle passe de 1012,02 euros par mois pour une personne seule et à 1571,16 euros pour un couple.

Indicateurs de marché viande bovine

Sources : Normabev, DGAL-TRACES, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

2024 - Semaine 1

	Abattages France	Exports vif (têtes dont veaux)				Effectifs et sorties		Cotations françaises			Cotations Italie	
	Total Gros bovins (têtes)	Italie		Espagne		Ecoulement JBviande : sorties rapides		VacheV R= (€/kgC)	JB U- (€/kgC)	Maigre Ch U 400 kg	JB U Modène (€/kgC)	
Références	53 000	19000 (% /sem.2022)		9000 (% /sem. 2021)		Abattage hebdo = 11160 têtes		6.17	5.98	4.09	Evol 2023/2022	
S49	60 830	18 169	-6%	11 204	+1%	-5 000	0 sem.	5.37	5.34	3.30	6.14	+1%
S50	60 098	19 643	-7%	12 385	+12%	-5 500	0 sem.	5.37	5.34	3.30	6.14	+1%
S51	53 399	nc	nc	nc	nc	-7 000	0 sem.	5.38	5.35	3.32	6.14	+1%
S52 (4 jours ouvrés)*	41 163	nc	nc	nc	nc	-7 000	0 sem.	5.40	5.35	3.32	6.14	+1%
S1 (4 jours ouvrés)*	45 259	nc	nc	nc	nc	nc	nc	5.41	5.37	3.32	6.14	+1%

Ovins — Entrée abattoir

Zone Sud

du 08 au 14 janvier 2024

MOY. HEBDO. FRANCEAGRIMER

Catégorie		U	R	O	Variation
AGNEAUX 2 (CIRÉ) €/kg carcasse	13 à 16 kg	-	-	8,80	-
	16 à 19 kg	-	9,08	-	(+0,06)
	19 à 22 kg	-	-	-	-
	+ 22 kg	-	-	-	-
AGNEAUX 3 (COUVERT) €/kg carcasse	13 à 16 kg	-	9,23	9,00	(-0,14)
	16 à 19 kg	-	9,13	8,68	(+0,14)
	19 à 22 kg	-	8,76	8,36	(-0,13)
	+ 22 kg	-	8,24	-	(+0,05)
BREBIS 2 (CIRÉ) €/kg Vif	- de 30 kg	ATTENTION PLUS DE COTATIONS DEPUIS DU 12 DÉCEMBRE 2019			
	+de 30 kg				
BREBIS 3 (COUVERT) €/kg Vif	- de 30 kg	ATTENTION PLUS DE COTATIONS DEPUIS DU 12 DÉCEMBRE 2019			
	+de 30 kg				

Veaux de boucherie

Élevés Bassin Sud

du 08 au 14 janvier 2024

Couleur — *Cours moyens relevés (en E/kg)*	Conformation U	R	O
Blanc	-	-	
Rose Clair	8,24	7,59	7,30
Rosé	-	6,72	6,45

Prix Moyen Pondéré (100 kg net) : 701,80 (+2,80)

Bovins maigres destinés à l'engraissement

MOY. HEBDO. FRANCEAGRIMER — *du 08 au 14 janvier 2024*

Blonds d'Aquitaine

		Mâles 6 à 12 mois			Femelles 6 à 12 mois	
		250	300	350	270	400
E	Prix	4,50	4,30	-	3,90	-
	Écart	(=)	(=)	-	(=)	-
U	Prix	4,30	4,15	-	3,50	-
	Écart	(=)	(=)	-	(=)	-
R	Prix	3,15	3,15	-	2,90	-
	Écart	(=)	(=)	-	(=)	-

Croisés

		Mâles 6 à 12 mois			Femelles 6 à 12 mois	
		Inf. à 300	300	400	270	400
E	Prix	-	3,55	-	-	-
	Écart	-	(=)	-	-	-
U	Prix	3,40	3,30	3,45	3,25	3,25
	Écart	(=)	(=)	(=)	(=)	(=)
R	Prix	3,10	3,05	3,10	2,75	2,85
	Écart	(=)	(=)	(=)	(=)	(=)

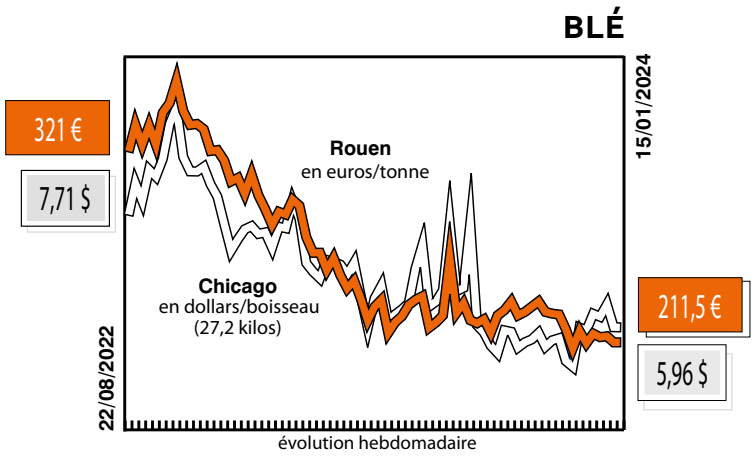
Limousins

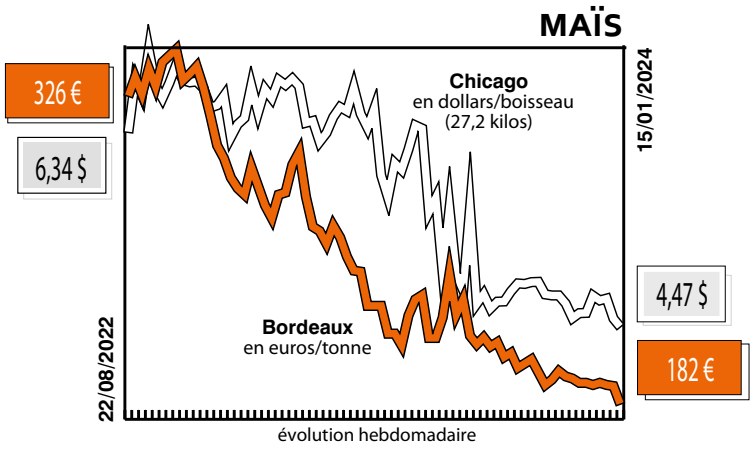
		Mâles 6 à 12 mois				Femelles 6 à 12 mois	
		Inf. à 250	300	350	350 à 400	Inf. à 270	400
E	Prix	4,00	3,90	3,80	-	3,40	-
	Écart	(=)	(=)	(=)	-	(=)	-
U	Prix	3,65	3,60	3,55	-	3,30	-
	Écart	(=)	(=)	(=)	-	(=)	-
R	Prix	3,15	3,20	3,15	-	3,00	-
	Écart	(=)	(=)	(=)	-	(=)	-

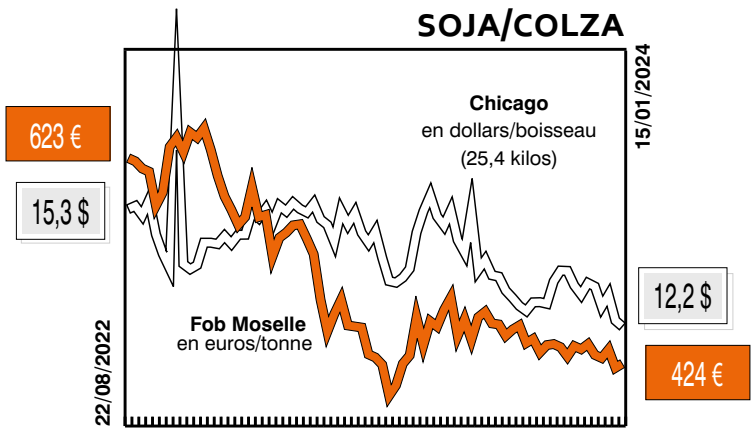
Gascons

		Mâles 6 à 12 mois			
		300	350	400	450
U	Prix	3,35	3,20	3,20	-
	Écart	(=)	(=)	(=)	-
R	Prix	3,05	3,00	2,95	-
	Écart	(=)	(=)	(=)	-

Céréales







Terres d'Ariège

Édité par la Société d'Édition et de Presse Agricole de l'Ariège
au capital de 5.000€ - Durée : 99 années
Terres d'Ariège
32, Av du général de Gaulle-09000 FOIX / Tél. 05 61 02 14 32
Email : terres.ariege@gmail.com
N°ISSN : en cours d'obtention
Abonnement : 109€ / **Prix au numéro :** 2€22
Commission paritaire : 0323T87809
Dépôt légal : parution

Gérant : Clémence Biard
Directeur de publication et responsable de la rédaction : Clémence Biard

Rédaction et mise en page :
Élodie Morgant - Laurine Beckers - Adélie Delmas
Inès Nougadère-Duprat - Agence Très Bien

Abonnements et petites annonces :
☎ 05 61 02 14 32 / 06 72 01 76 99

Impression : Digitaprint / 59361 Avesnes-sur-Helpe

Publicité nationale : SAS REUSSIR / 4-14 rue Ferrus, 75014 Paris

PETITES ANNONCES

➔MATÉRIEL ➔ANIMAUX ➔IMMOBILIER ➔DIVERS...

MATÉRIELS

81 - VENDS déchaumeur 20 dents 3M50 an 2020 double flexi rouleaux – Tél 06.20.03.45.34

VENDS cse retraite combiné Semoir Pöttinger Vitasem 302 3m + Herse Lion 3002- 2017 Epareuse Frontoni Fox profi 400, broyeur + taille haie 2016 Ventilateur Hamel, 3KW, tuyau souple D 250 mm et L 2m, 2020 2 cellules Hamel boisseaux, 25 m3. 3M X 3M. H/ 4,7M, 2020 Vis à grains Hamel, 10,5 m, diam 120, 2016 Transpalette peseur 2 T; Longueur fourche 1150 Pulvérisateur pneumatique Nicolas, Tornado, 1500 L, traîné,1996 Tour de séchage ail avec ventilateur hélicoïde puissance 2,8 KW Déterreuse ail blanc auto construite avec jeux d'étoiles et de brosses Bineuse sarcleuse électrique Bahco + batterie 250W/H, 2021 – Tél 06.07.59.51.67

VENDS groupe machine à traire CHRISTENSEN, état neuf, petit prix - Tél : 05.61.91.90.51

81 - VENDS tracteurs Renault 95.14 bon état 4 roues motrices – Tél 06.41.82.21.34

VENDS Occasion roundballer Krone KR130 mini, stop filet, très bon état, FELLA 350DN 109 KHUN GF 370, Faucheuse Khun 6 assiettes GMD600, nourrisseur à veau prairie - Tél : 06.71.58.29.07

DECONS OCCITANIE
ACHAT FERRAILLE ET MÉTAUX
05 62 75 85 50 aucamville@decons.fr
VALORISEZ VOS DÉCHETS AVEC VOTRE PARTENAIRE RECYCLAGE
NOUS ACHETONS TOUS VOS DÉCHETS MÉTALLIQUES (VOITURES HORS D'USAGE, BATTERIES, VIEILLES FERRAILLES ET MÉTAUX)
Ts les jours : 8H - 12H / 14H - 18H
Samedi : 8H - 12H
Fermé le dimanche

VENDS Matériel cause retraite : tracteur VALTRA N101 5000h 2009; broyeur master fied DESVOYS 3m; broyeur DESVOYS, 3 couteaux, 1,20m; ecrouteuse maïs 4 rangs - Tél : 06.71.61.93.84

VENDS Herse plate KIVOGNE, 4m; Tuyaux irrigations BANCILLOU Ø 102-96-70-50 pour 700m; pivot Ø120 pour 615m; lot de pièce roto Ø100, 20 asperseurs IRIFRANCE à secteur + 9 KULKER - Tél : 06.71.61.93.84

31 - CHERCHE à acheter un bourgoin pour ramassage maïs en cribs - Tél : 06.63.37.70.09

31 - VENDS vibroculteur urga 450M repliage hydraulique - jantes + pneus 710 /75 R34 - TBE - Tél : 06.73.10.69.23

31 - VENDS charrue naud 450CS reversible 0673421990 epandeur engrais 12 24M HY IT 350€ - Tél : 06.73.42.19.90

31 - VENDS Cause retraite cellule à grains privé 250T démontée citerne fer GNR 2500+1000L 6 masses av 33kg pour fiat élévateur monte balles 10M. Té : 05.61.83.24.55

VENDS Ford 7000, 4RM, avec bati de fourche MAILLEUX - Tél : 06.17.52.45.14

81 - VENDS vieux matériels agricoles – Tél 07.78.40.79.55

81 - VENDS cause retraite andaineur Kuhn 4321 FC Kuhn 282 faneur Pottinger HR690 RB NH 740 6000 bottes dessileuse Kuhn 3850 le tout en BE – Tél 06.12.21.58.36

81 - VENDS faucheuse frontale Deutz Fahr SM 5.30 8 disques sans conditionneur largeur 3M vibro 6M non repliable et 4 M petits prix – Tél 07.81.06.61.36

RÉCOLTE

VENDS foin de bonne qualité (120x130) à proximité de St Girons - Tél : 06.75.51.93.18

31 - VENDS petites bottes de pailles et bottes rondes 120x125 prairie naturelle et puzenne - Tél : 06.62.56.78.53

81 - VENDS féverolles triées de conso dose 600 kg juillet 2023 240 € la dose – Tél : 06.86.77.38.21

VENDS Enrubannés d'herbe très bonne qualité possibilité transport 200 balles - Tél : 06.71.58.29.07

ANIMAUX

VENDS taurillons limousins, certifiés HBL de 11 à 16 mois très bonne génétique vêlage facile toutes garanties sanitaires dociles possibilité livraison - Tél : 06.71.58.29.07

81 - VENDS génisses PH terme nov déc IA – Tél 06.22.43.08.88 – 06.85.61.66.61

31 - CHERCHE bovins race mirandais. Tél : 06.43.27.21.34

GASCONNE DES PYRÉNÉES
Vends génisses, vaches et taureaux de race Gasconne des Pyrénées avec garanties sanitaires
Tél : 06 74 57 02 28 ou 07 85 17 70 38

DIVERS

81 - VENDS 30 BR de luzerne 2ème coupe 35€ la balle 40 T de mélange – Tél 06.45.00.60.48

31 - VENDS Luzerne fétuque datille botte 120x150 et petite botte luzerne pure Tel : 06.50.22.66.23

31 - VENDS Luzerne 2ème coupe balles rondes 120x130 35 € la balle – Tél 06.45.00.60.48 Tarn

31 - VENDS mélange orge avoine blé triticale pois de conso 160 €uros tonne – Tél 06.45.00.60.48 Tarn

81 - VENDS luzerne 1ère coupe et ray grass 2ème coupe tout bio 120€ BR 120/130 – Tél 6.82.90.45.22

EMPLOI

RECHERCHE employé agricole temps partiel (polyculture-élevage - Tél : 06.37.91.08.64

81 - SOREZE CHERCHE salarié(e) agricole élevage porcin pour lavage, soins aux animaux, alimentation – CDI – Tél 06.32.64.00.66

Terres d'Ariège
05 61 02 14 32 OU 06 72 01 76 99

Terres d'Ariège
32 av. gal de Gaulle - 09000 Foix
☎ 05 61 02 14 32 / 06 72 01 76 99
email : terres.ariege@gmail.com

Petite annonce réservée aux PARTICULIERS
Pas de domiciliation. *Professionnels, nous contacter.*

2 CHOIX

>> ARIÈGE — *Forfait 3 lignes pour 2 parutions 10 € TTC* — Uniquement pour nos abonnés, 2 PA gratuites par an

Forfait 5 lignes 25 € TTC >> HAUTE-GARONNE + TARN + ARIÈGE
diffusion 10.000 exemplaires

Nom, prénom
Adresse
☎
Rubrique — ÉCRIRE EN LETTRES CAPITALES *une lettre par case, une vide entre chaque mot*

+ Lignes suppélmentaires (2,50€TTC/ligne)

Total TTC : € — Grille à nous retourner, accompagnée de votre règlement par chèque à l'ordre de SEPA

Seules les annonces reçues et réglées dans les délais sont publiées (au plus tard le lundi de la semaine précédant la parution). Le journal se réserve le droit de refuser.

Justificatif comptable vous sera transmis en retour par courrier

RÉUSSIR Terres d'Ariège

BULLETIN D'ABONNEMENT

+ 1 AN d'abonnement à la revue RÉUSSIR de mon choix

49 numéros à Terres d'Ariège + 1 AN d'abonnement à la revue RÉUSSIR de mon choix 135 €

OU

49 numéros à Terres d'Ariège pour 109 €

☐ OUI, je souhaite recevoir chez moi 49 numéros de Terres d'Ariège + 1 AN à la revue de mon choix au tarif de 135 €
(Cochez la revue de votre choix ci-contre).
☐ OUI, je souhaite recevoir chez moi 49 numéros de Terres d'Ariège au tarif de 109 €
☐ Je suis RETRAITÉ, je peux bénéficier d'un tarif d'abonnement préférentiel au prix de 79 € (Abonnement à Terres d'Ariège).

Tarifs syndiqués :
☐ 49 numéros de Terres d'Ariège + 1 AN à la revue de mon choix au tarif de 115 €
☐ 49 numéros de Terres d'Ariège au tarif de 89 €

MES COORDONNÉES
○ M ○ Mme
Nom Prénom
Société
Adresse
Code postal Ville
Tél Port
E-mail
N° Siret

MODE DE PAIEMENT
○ Je joins un chèque à l'ordre de SEPA du montant de mon abonnement.
Je désire une facture : ○ OUI ○ NON

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, art 27, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.

Coupon à renvoyer à :
TERRES D'ARIÈGE
32 avenue du Général de Gaulle
09 000 FOIX
Tél. 05 61 02 14 32
Fax 05 61 02 89 60

REUSSIR Nourrir votre performance

REUSSIR - PAD1911-02 - Offre valable jusqu'au 31 décembre 2020 en France métropolitaine.

Réunion syndicale dans le canton du Couserans

RÉUNION Mercredi 10 janvier les acteurs de la profession agricole (CA09, FDSEA09, JA09), les élus et les représentants de l'État (député, sénateur, CD09, maires) étaient réunis à Gajan. Sous l'impulsion de la FDSEA de l'Ariège et de la FDSEA du canton du Couserans, les agriculteurs ont souhaité rencontrer les élus politiques et les acteurs clés du secteur agricole afin de discuter des problématiques rencontrées en cette fin d'année 2023.

Un portrait des difficultés auxquelles font face les agriculteurs ariégeois a été dressé au travers des problématiques soulevées : la Maladie Hémorragique Épizootique (MHE), les retards de paiements de la PAC, les frais de fonctionnement de plus en plus élevés et l'exigence de la réglementation.

Aujourd'hui, l'agriculture fait face à plusieurs crises : économique, sociale et sanitaire.

Les représentants de la profession ont rappelé qu'il ne fallait pas perdre de vue que la France est un pays de tradition agricole, pourtant aujourd'hui, un fossé se creuse entre les agriculteurs et les citoyens. Beaucoup vivent avec l'impression que le monde agricole n'existe pas ou qu'on ne veut plus le voir.

On assiste à un déficit d'image et de reconnaissance des agriculteurs : agri bashing et caricature de l'agriculteur pollueur. On en oublie même le rôle essentiel que jouent ces derniers : ils nous font manger.

Or si le pays est exigeant envers ses agriculteurs il faut qu'en retour les institutions reconnaissent cette exigence et le travail requis pour y arriver. Pourtant, la vente de produits ne rapporte plus assez et les agriculteurs ont de plus en plus de mal à vivre de leur travail.

Aux difficultés sociétales s'ajoutent une réglementation abusive sur l'utilisation des produits phytosanitaires, mais aussi concernant l'abreuvement des troupeaux dans les cours d'eau…

MHE

les conséquences économiques de cette maladie sont importantes (des frais vétérinaires élevés,…). En France 3700 foyers ont été détectés dans 20 départements dont 250 en Ariège. Dans le Couserans, 80% des élevages ont été touchés, l'impact sur l'élevage ariégeois est estimé à 6 millions d'euros.

Cette maladie a stoppé le commerce dans toute une partie de la France puisque la détection de foyers de MHE a entraîné des mesures de lutte et de prévention spécifiques dans un rayon de 150 km autour de ces derniers.

Pour l'instant, on assiste à une accalmie hivernale sans savoir quelles seront les suites au printemps. De plus, les conséquences de cette maladie sur le long terme restent encore inconnues.

PAC

des retards de paiement sont encore constatés pour les jeunes agriculteurs, les nouveaux installés et nouveaux demandeurs de paiement notamment sur les soldes des Droits à Paiements de Base (DPB) et pour l'écorégime ce qui n'aident pas les trésoreries déjà bien mises à mal. C'est une situation intenable pour certains qui sont toujours en attente.

Prédation

la prédation ursine constitue un sujet important à l'échelle du département, à laquelle s'ajoute l'arrivée du loup. Le département ariégeois est le seul à l'échelle nationale à se battre au sujet des problématiques liées à la trop grande présence de l'ours. Si les estives deviennent trop dangereuses pour les troupeaux, c'est toute l'économie ariégeoise qui risque d'en pâtir même le tourisme.

GNR

le gouvernement a annoncé une diminution de la détaxe du GNR (0,285 €/L par an de 2024 à 2030), et une diminution du remboursement de la TIC(PE). Pourtant il n'existe toujours pas de solution plus écologique que celle-ci.

Pour conclure, les représentants de la profession agricole ont rappelé qu'il était important de rester uni face aux difficultés, et qu'il ne fallait pas perdre de vue que « partout ça va mal ».

C.G



Terres d'Ariège
32, Av de Gaulle - 09000 Foix
Tél : 05 61 02 14 32 - Port : 06 72 01 76 99
www.terres-ariege.fr